

COMPOSITION DES JURYS
UFR DES SCIENCES DE SANTE
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université de Bourgogne Europe

Vu le Code de l'Education, notamment les articles L. 613-1 et L. 712-2 (5°) ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs de composantes ;

Vu le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2025-2026, le jury de deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques est constitué comme suit :

Président : Monsieur Victorin AHOSSI

Membres : Mmes et MM., Fodda EL HOMSY Nihad-Alexandre AL HALABI, Alexandre VICCHIO, Mathilde BAS, Narcisse ZWETYENGA, Philippe JAEGLER, Marceline EVRARD, Laurent ARAUJO, Mehdi ISSAD

Article 2 : Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de Santé et sur le site internet de l'UFR.

Fait à Dijon, le 1^{er} octobre 2025
Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé

